

LE MANDRÉEN

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS - VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

MAI 2020

N° 257



EDITION NUMÉRIQUE
EXCEPTIONNELLE



www.ville-saintmandrier.fr

VILLE DE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER



ÉDITO

Dans l'histoire, elle peut être comparée à la pandémie de peste de 1347 ou celle de grippe espagnole en 1917, une crise sanitaire hors normes et inédite où pour la première fois dans l'histoire du monde l'ensemble des pays sont touchés en même temps. Une pandémie qui tue et dont les conséquences économiques sont incalculables.

Suite à la décision du Chef de l'État, depuis le 17 mars dernier, notre commune comme le reste de la France, s'est mise à l'heure du confinement afin de protéger l'ensemble de la population et permettre de ralentir la propagation du COVID-19.

Je n'ai pas attendu que l'épidémie prenne l'ampleur que nous lui connaissons pour prendre mes responsabilités et, dès le 5 mars, j'ai créé une cellule de crise municipale, composée d'élus et de fonctionnaires. Elle nous permet d'être réactifs et de prendre des décisions au plus près du terrain ainsi que d'orchestrer les initiatives pour permettre la solidarité entre Mandréens.

Dès les premiers jours du confinement, nous avons créé un service d'assistance aux familles des personnes déclarées positives et nous avons mis en place un service de livraisons à domicile pour les produits alimentaires et les médicaments auprès des personnes âgées et fragiles.

Même privé de ses scolaires, notre service de restauration scolaire n'a cessé de préparer les repas pour les bénéficiaires du portage à domicile qui sont plus nombreux en cette période.

Un atelier de confection de masques a également vu le jour dans notre ancienne cantine. C'est une chaîne de près de 70 bénévoles, élus, conjoints d'élus et bénévoles qui s'est créée pour laver, couper et coudre avec l'objectif de fabriquer 6000 masques qui sont en cours de distribution aux Mandréens. Même si notre situation géographique nous laisse à penser que nous sommes protégés de ce virus, les Mandréens n'ont pas été épargnés.

La vigilance et le strict respect des règles sanitaires restent donc toujours de rigueur. L'heure du déconfinement n'a pas encore sonné et les agents de la Police Municipale restent mobilisés jusqu'au 11 mai pour effectuer des contrôles sur l'ensemble du territoire communal.

Je sais qu'il est de plus en plus difficile pour chacun d'entre nous de supporter ces mesures et ces privations de libertés mais nous avons également tous conscience qu'elles sont nécessaires pour protéger les plus fragiles et je pense notamment à nos aînés, premières victimes de cette maladie.

Après plusieurs semaines de confinement, l'épidémie recule et la reprise se profile, mais l'horizon du 11 mai n'est pas un retour à la vie d'avant et comme d'habitude je serai vigilant à ce que l'ensemble des décisions sanitaires qui nous sont imposées soient suffisantes pour protéger l'ensemble de mes administrés et notamment lors de la réouverture des écoles.

Nous ne sommes pas égaux face au confinement. Selon que l'on habite seul ou accompagné, dans un logement grand ou petit, cette période de contraintes est plus ou moins facile à vivre. Néanmoins grâce au cadre de vie exceptionnel que nous offre notre presqu'île nous pouvons dire que, même confinés, la vie à Saint-Mandrier est plus agréable qu'ailleurs.

Je sais pouvoir compter sur le bon sens des mandréens pour ne pas prendre de risques inconsidérés et continuer, le temps qu'il sera nécessaire, de respecter strictement les consignes afin que tous les efforts faits par chacun d'entre nous jusqu'à aujourd'hui ne soient pas vains.

Dans l'attente de nous retrouver pour des moments de convivialité qui caractérisent l'art de vivre dans notre village, je vous invite à prendre soin de vous et de vos familles.

Le Maire,
Gilles **VINCENT**

PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18h00 à 08h00 par un agent de la police municipale au 06 75 56 02 17. L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

VOUS VENEZ DE VOUS ÉTABLIR À SAINT-MANDRIER ?

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.



"Événements de la ville de Saint Mandrier sur Mer"

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



INOS JOIES, NOS PEINES...

BONJOUR LES BÉBÉS !

MOREAU Axel	06/03/2020
LOPEZ Eve	06/03/2020
TREDICI Adam	14/03/2020
HIVIN Antonin	02/04/2020
VANDEPUTTE Noé	12/04/2020

VIVE LES MARIÉS !

CHARTON Florence & de PIERREPONT Cédric 14/03/2020

ILS NOUS ONT QUITTÉS

GOMIS René	13/03/2020	70 ans
LEFEBVRE Jean-Charles	14/03/2020	81 ans
ROMERO veuve TROTOBAS Antonia	26/03/2020	91 ans
FIDANZA veuve DESJARDIN Paulette	26/03/2020	95 ans
ANDREOZZI Robert	30/03/2020	88 ans
HAOUAR Mohammed	31/03/2020	79 ans
MORLON Anne-Marie	07/04/2020	79 ans
BOITEUX Robert	09/04/2020	83 ans
ERUTI Antoine	10/04/2020	81 ans
VICENS veuve MAGNETTO Paulette	11/04/2020	98 ans
COPPOLA François	15/04/2020	90 ans
DUPLAN-BESSON Anny	15/04/2020	84 ans
FRECHET René	26/04/2020	70 ans
HAYE Yvon	13/04/2020	76 ans
ROUSSEL Jean	16/04/2020	84 ans
GLIZON veuve LARNAUDY Régine	03/05/2020	76 ans

LE MANDRÉEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

Disponible sur

www.ville-saintmandrier.fr

Directeur de la Publication : Gilles VINCENT

Rédaction, création graphique, mise en

page : Service Vie de la Cité.

Crédits photos : Vie de la Cité, associations

Impression : Imprimerie Joubert

06517 ARROS

COVID 19 et DÉCONFINEMENT

Le 1^{er} Ministre a confirmé que le déconfinement pourrait avoir lieu le 11 mai, à condition que le Département soit classé en zone verte, ce qui est le cas pour le VAR. Vous trouverez ci-après les principales mesures applicables sur la commune, mais vous pouvez aussi vous rendre sur le site du gouvernement pour avoir plus de détails.

Donc, à partir de cette date, plus besoin d'attestation, mais les déplacements seront toutefois limités pour l'instant à un rayon de 100 km.

Les massifs forestiers et le sentier du littoral, les parcs et jardins seront ouverts mais pas les plages qui restent fermées jusqu'au 2 juin pour l'instant.

Tous les commerces, exceptés les cafés et les restaurants, peuvent rouvrir dès le 11 mai. Les marchés peuvent être de nouveau autorisés, si les autorités s'assurent que les mesures de distanciation sociale sont garanties. Une décision sera prise fin mai pour savoir si les cafés et les restaurants pourront à leur tour rouvrir le 2 juin.

Les commerces devront respecter un cahier des charges "strict" avec **"distances minimales et port du masque recommandé pour le personnel et les clients"**. Un commerçant pourra interdire l'entrée à un client qui ne porte pas de masque.

Distanciation, nombre de personnes maximum dans le magasin, "îlot" par client, interdictions de toucher, paiement sans contact, nettoyage régulier... Les organisations professionnelles travaillent avec les ministères du Travail, de l'Économie, de la Santé et de l'Intérieur, pour mettre en place des protocoles sanitaires ou des "fiches métiers" par branche, avec toutes les règles à respecter.

Dans les lieux de culte, les funérailles restent limitées à 20 personnes présentes et les offices sont toujours interdits. Les cimetières sont accessibles.

Le port du masque sera obligatoire pour celles et ceux souhaitant prendre les transports en commun sur le territoire français.

Sur la voie publique et dans les lieux privés, **les rassemblements seront limités à 10 personnes**. Les activités collectives en plein air restent interdites. *"Il ne sera possible ni de pratiquer dans des lieux couverts, ni des sports collectifs, ni des sports de contact"*. Les parcs et jardins *"ne pourront ouvrir que dans les départements où le virus ne circule pas de façon active, les fameux départements verts"*.

Les festivals, les concerts, événements culturels et les grandes manifestations rassemblant plus de 5000 personnes ne pourront se tenir avant le mois de septembre.

Les manifestations sportives sont aussi concernées.

Le ministère des Sports a confirmé qu'il ne pourrait pas y avoir de compétition "même à huis clos" avant fin juillet et a figé le classement des places européennes. Le PSG est champion de France. Le Tour de France et Roland Garros, repoussés en août-septembre, sont en sursis.

Le sport, jusqu'alors limité à une heure et dans un rayon d'un kilomètre autour du domicile, pourra alors se faire sans attestation, sans limitation de durée, dans un rayon de 100 km, en extérieur et en limitant les rassemblements à 10 personnes.

L'usage de vestiaires reste prohibé. *"Une distanciation physique spécifique entre les pratiquants"* de 10 mètres devra être respectée pour le footing ou le vélo. **Les sports collectifs ou de combat restent interdits**, le tennis autorisé comme le yoga ou le fitness avec *"une distance physique suffisante"*.

Une liste exhaustive des disciplines et sports concernés sera publiée. Les sportifs de haut niveau devront aussi se conformer à ces règles.

Le plus problématique reste la réouverture progressive des écoles et des crèches.

Le retour à l'école sera progressif et sur la base du volontariat à partir du 11 mai, mais les lycées resteront fermés : une décision sera prise fin mai pour une éventuelle reprise des cours dans les lycées en juin.

Les classes rouvriront avec 15 élèves maximum par classe, en commençant par la prise en charge des plus jeunes.

Les crèches rouvriront bien elles aussi le 11 mai, avec un accueil de 10 enfants maximum. Il n'y aura pas de port du masque pour les enfants de moins de 3 ans.

La reprise est prévue le 11 mai pour les maternelles, primaires, le 18 mai pour les 6^{ème} et 5^{ème}, fin mai pour les 4^{ème} et 3^{ème}. Les parents d'élèves seront informés plus précisément sur la rentrée le 7 mai.

Pour les plus petits, les parents pourront, s'ils le souhaitent, renvoyer les bébés en crèches (par groupes de dix maximum) et les enfants en maternelle dès le 11 mai.

Vendredi 1^{er} mai, un **protocole sanitaire** de 67 pages a été **publié par le ministère de l'Éducation nationale**. *"Tous ces conseils sont susceptibles d'être encore ajustés et complétés"* indique notamment le ministère, les grandes lignes du protocole étant déjà très strictes :

- **Les parents devront prendre la température de leur(s) enfant(s)** avant le départ pour l'école. En cas de fièvre (dès 37,8 °C) ou de symptômes, les élèves resteront chez eux. Les personnels de l'école devront procéder de la même manière explique le ministère.

- **Le nettoyage des mains s'imposera** dès l'arrivée des enfants à l'école avec une durée de trente secondes minimum (avec savon ou gel, et séchage avec une serviette en papier jetable ou à l'air libre). Il sera répété avant de rentrer en classe après la récréation, avant et après chaque repas, avant et après chaque passage aux toilettes, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, dès lors que les élèves auront touché des objets possiblement contaminés, le soir avant de rentrer à la maison.
- **Des masques seront à disposition des enseignants** (deux par jour) dès le 11 mai. Les mairies devront en prévoir aussi pour leurs agents. Les collégiens devront obligatoirement porter un masque, seulement si les mesures de distanciation sociale n'étaient pas possible. Les écoliers des classes élémentaires (CP-CM2) pourront en porter s'ils le souhaitent, à condition que leurs parents en fournissent. Les enfants de maternelle n'en porteront pas, sauf en cas de problème de santé. Chaque école recevra également des masques FFP1 au cas où des élèves présenteraient des signes de Covid-19.
- **Les élèves devront respecter plusieurs règles** : une distance d'au moins un mètre entre eux, aux abords et à l'arrivée dans l'établissement. Les croisements devront être également très limités. Ce même respect de la distanciation s'imposera en classe, dans la cour de récréation, dans les couloirs, à la cantine, dans les sanitaires.
- **Les locaux et salles**, ayant été utilisés durant le confinement, notamment pour accueillir les enfants de soignants, devront être nettoyés et désinfectés. Chaque salle utilisée devra être aérée dix minutes – au moins – le matin, juste avant l'arrivée des élèves ; pendant chaque récréation ; au moment du déjeuner ; le soir pendant le nettoyage des locaux. S'il existe une ventilation mécanique, elle devra être contrôlée régulièrement.

Les vacances scolaires seront maintenues au 4 juillet.

Si de façon générale ces mesures ne nous posent pas de problème majeur, nous sommes soucieux sur la réouverture des écoles. En effet le Gouvernement a décidé de rouvrir les écoles contre l'avis du Conseil Scientifique, alors que jusqu'à présent, il se réfugiait derrière ses conseils pour prendre des décisions.

Nous avons bien compris qu'à travers le protocole sanitaire du ministère de l'Éducation Nationale, il essayait de transmettre la responsabilité aux collectivités et aux enseignants. Ni l'un, ni l'autre ne sont dupes !

De notre côté, nous allons tout faire pour que cette réouverture se fasse dans les meilleures conditions possibles, mais je n'ouvrirai les écoles que si je suis certain que ni les enfants, ni les enseignants et ni le personnel ne courent un risque.

Voilà la situation, à l'heure où je vous écris ces lignes, mais ces directives peuvent encore évoluer, surtout si ce déconfinement provoquait une nouvelle propagation du virus.

Enfin, **la fin du confinement n'est pas la fin de la propagation du virus**, ce que certains croient en se comportant comme des irresponsables.

Personnellement, je suis pour le port du masque obligatoire pour tous, ce qui est une barrière estimée par le Conseil scientifique de 99 %, si tout le monde le porte.

Je ne peux malheureusement pas le rendre obligatoire sur la commune, notre arrêté serait immédiatement attaqué au tribunal par ceux qui prétendants défendre l'homme et le mettent en péril.

Par contre, amis Mandréennes et Mandréens, je vous conseille de porter un masque dès que vous sortez de chez vous.

Portez vous bien !

Le Maire,
Gilles VINCENT

Gestion de la COMMUNE

Normalement, au plus tard une semaine après les élections municipales, le Conseil Municipal doit se réunir pour installer les nouveaux conseillers municipaux et procéder à l'élection du Maire et des Adjoints.

Cependant le confinement étant entré en vigueur le mardi 17 suivant, cette installation n'a pu se faire. Nous nous trouvons dans une situation particulière où les anciens élus restent élus et les nouveaux élus ne sont pas installés.

Dans une ordonnance du 1^{er} avril, le Gouvernement a clarifié cette situation ainsi que le fonctionnement de la gestion communale.

Ainsi, durant cette période, le Maire et ses Adjoints en place continuent à gérer la commune. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles et dans ce contexte, le Maire peut prendre toutes décisions qui normalement sont de la compétence du conseil municipal à condition toutefois qu'il en informe les anciens et nouveaux élus.

C'est ce que nous appliquons à la lettre pour toutes décisions prises depuis le 1^{er} avril qui concernent le conseil municipal. Pour les autres décisions qui ne passent pas en conseil municipal, je continue à œuvrer comme par le passé, en collaboration avec les adjoints en place.

En ce qui concerne les services administratifs de la mairie, même si la mairie est fermée au public, les services continuent leur mission en fonctionnant en télétravail pour la plupart. Seuls les permis de construire nécessitant des avis extérieurs ne peuvent aujourd'hui être délivrés.

Certains services comme le restaurant scolaire pour la livraison des repas des personnes âgées, le CCAS dans le cadre de ses missions d'aide sociale, la police pour la sécurité sont en service actif. Il en est de même pour la direction de la mairie ou M. le Directeur des Services et Mme la Secrétaire du Maire sont à leur poste. Pour les services Techniques, que ce soit la Métropole ou la Mairie, les directeurs respectifs sont à leur poste et des astreintes sont mises en place.

Nous verrons ces prochaines semaines si nous mettrons en place de nouvelles mesures de fonctionnement, en conformité avec les mesures que M. Le Préfet nous communiquera, et bien sûr, vous en serez avisés.

Le Maire,
Gilles VINCENT

ÉLECTIONS municipales

Le 15 mars dernier, les Mandréennes et Mandréens se sont rendus aux urnes et ce malgré le risque de propagation du virus. Des consignes strictes nous ayant été imposées à juste titre par l'Etat, ont permis que ce scrutin se déroule dans de bonnes conditions.

Les électeurs de notre commune avaient le choix entre deux listes :

- La liste **UNION POUR SAINT MANDRIER, de Marégau à Cépet**. Cette liste composée d'élus d'expérience sortants qui ont été rejoints par des hommes et des femmes représentant toutes les générations de la commune et tous les quartiers et qui ont décidé de mettre leurs expertises au service de la presqu'île. La tête de liste en était Gilles VINCENT, Maire sortant.
- La liste **LA VAGUE MANDREENNE** issue d'un mouvement qui se qualifiait de citoyen, et qui en fait regroupait des élus de l'actuelle opposition municipale, de plusieurs membres du conseil d'administration d'une association de protection de l'environnement. La tête de liste en était M. Jean-Ronan LE PEN.

Au cours de la campagne qui a précédé l'élection, les Mandréens ont pu faire le choix entre la liste UPSM qui a présenté un très bon bilan, salué par la chambre régionale des comptes, ainsi qu'un programme chiffré et réaliste, et la liste de LA VAGUE MANDREENNE qui n'avait pas de bilan n'étant pas gestionnaire de notre commune et son programme qui a été présenté sous la forme d'un journal futuriste.

Cependant, les Mandréennes et les Mandréens avaient donc le choix et ils se sont exprimés.

Malgré les consignes de sécurité, de nombreux électeurs ne se sont pas rendus aux urnes et le taux d'abstentions a atteint 50.12% soit une baisse de 16 % par rapport aux élections de 2014.

LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS EST DONC LE SUIVANT :

	BV 1	BV 2	BV 3	BV 4	BV 5	TOTAL	%	
Inscrits	873	848	931	899	932	4483	-	
Votants	486	429	495	407	430	2247	50.12	
Nuls	8	3	13	3	7	34	1.51	
Blancs	3	7	8	4	8	30	1.33	
Exprimés	475	419	474	400	415	2183	97.15	
La Vague Mandréenne Jean-Ronan LE PEN	157	151	204	123	140	785	35.95	5 sièges
Union pour Saint-Mandrier de Marégau à Cépet Gilles VINCENT	318	258	270	277	275	1398	64.04	24 sièges

La liste UPSM ayant obtenu plus de 50 % des voix est élue au premier tour, comme en 2001, 2008 et 2014, montrant ainsi la confiance renouvelée des Mandréens. Le nouveau conseil municipal sera donc composé de : 24 élus de UPSM et de 5 élus pour LA VAGUE MANDREENNE (voir le trombinoscope en page 6).

En même temps que l'élection municipale avait lieu l'élection du représentant de la commune et de sa suppléante au sein de la Métropole. La liste UPSM ayant obtenu plus de 50 % au premier tour des élections, nos représentants à la métropole seront : Gilles VINCENT, vice-président sortant de la Métropole, et sa suppléante, Annie ESPOSITO.

Depuis cette élection, LA VAGUE MANDREENNE nous a informés que des personnes nouvellement élues souhaitaient déjà démissionner de leurs fonctions, ce qui nous paraît surprenant car s'engager sur une liste électorale c'est en général un acte réfléchi. (Ceci prouve une fois de plus le degré de maturité de cette liste). Alors que les élus désignés par le vote démocratique pouvaient démissionner dès le

lendemain du scrutin, l'ordonnance du 1er avril a précisé que les élus ne pouvaient démissionner avant leur installation.

Ainsi, et quoi qu'en pensent les élus de la Vague Mandréenne, je respecterai cette ordonnance et les élus convoqués à l'installation du conseil municipal seront bien les cinq premiers de leur liste.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne connaissons toujours pas la date d'installation des nouveaux conseils municipaux.

Je n'ai toujours pas fait la connaissance de la tête de liste de LA VAGUE MANDREENNE, en sachant que même le soir des élections, je n'ai pas eu le plaisir de le rencontrer pour échanger une poignée de main comme le veut la tradition républicaine un soir d'élection, je ne connais pas non plus la plupart des membres élus de cette liste.

Le Maire,
Gilles VINCENT

TROMBINOSCOPE DES ÉLUS AU 15 MARS 2020

LES ÉLUS D'UNION POUR SAINT-MANDRIER DE MARÉGAU À CÉPET



Gilles VINCENT



Annie ESPOSITO



Michel MARIN



Catherine DEFAUX



Christian TOULOUSE



Véronique VIENOT



Romain BLANC



Colette DEMIERRE



Romain VINCENT



Laure PICHARD



Rémi CAILLEAUX



Katia ARGENTO



Xavier QUÉNÉ



Séverine MATHIVET



Michel CHAMBELLAND



Sylvie LABROUSSE KYPRAIOS



Damien FRANCESCHINI



Sylvie BECCHINO BEAUDOUARD



Fabrice DEDONS



Marjorie ASNARD



Alain FONTANA



Angélique RASTOUIL



Eric LABASTIE



Adeline SAUQUET

LES ÉLUS DE LA VAGUE MANDRÉENNE



Jean-Ronan LE PEN



Nolwenn MONTAGNY



Pierre CALMET



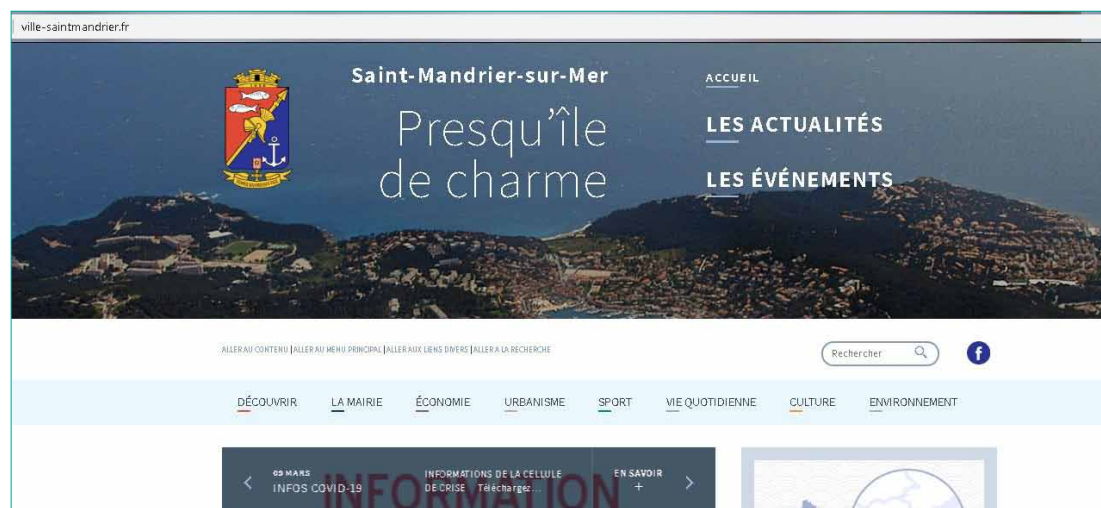
Catherine ANDRE



Denis CLAVE

| LA VILLE COMMUNIQUE

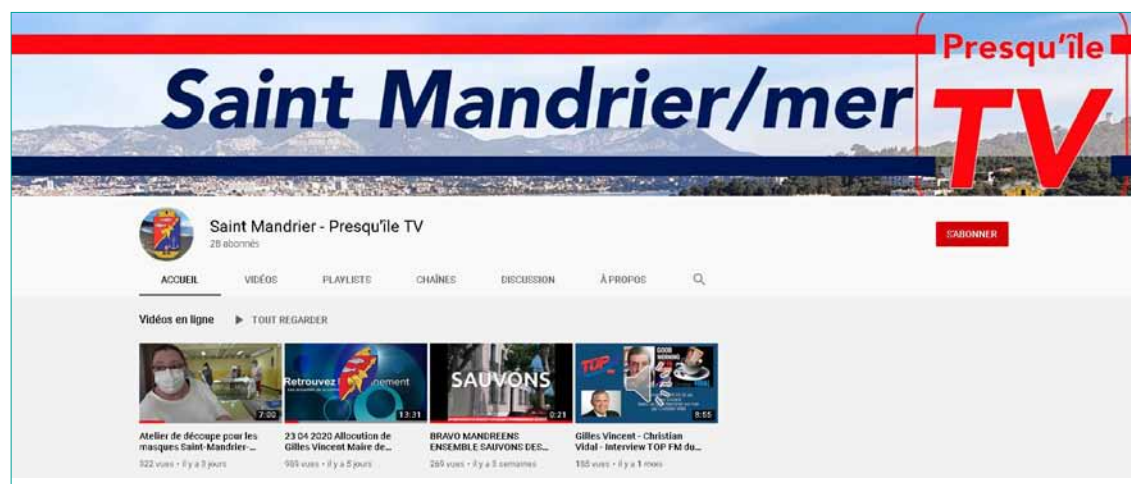
Un site Internet : www.ville-saintmandrier.fr



Une page Facebook : Événements de la ville de Saint Mandrier sur Mer



Une chaîne Youtube : Saint Mandrier - Presqu'île TV





CCI VAR
1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

APPRENTISSAGE

Avril – Mai
La CCI s'invite à la maison !

Tout savoir sur l'apprentissage sans vous déplacer

- > Les démarches à engager
- > Les diplômes accessibles du CAP au diplôme d'ingénieur
- > Les secteurs porteurs d'emplois

 Echangez en direct avec un conseiller en Apprentissage, sur Microsoft Teams depuis votre PC ou tablette !

Inscrivez-vous via le formulaire en ligne sur www.var.cci.fr

Contact : pointa@var.cci.fr


Chaque mercredi du
15 avril au 27 mai
à 14 heures

Essor ÉCONOMIQUE

ANGÉLIQUE VENTRE KINÉSIOLOGUE



Angélique Ventre vous propose des séances de Kinésiologie visant à trouver la cause de votre problématique et ainsi faire un rééquilibrage au niveau émotionnel, physiologique et/ou structurel par différents outils.

Elle vous propose également un accompagnement dans votre épanouissement personnel, votre changement de vie.

Quels sont les bienfaits ?

- Meilleure gestion du stress et autres émotions négatives
- Faciliter l'apprentissage et la concentration
- Optimisation des performances
- Prise de conscience
- Augmenter sa confiance en soi et sa propre estime
- Dépasser ses blocages face à une situation
- Améliorer sa communication et ses relations
- Comprendre ses croyances limitantes et s'en libérer.

1 rue Anatole France - 06 65 37 95 50

CLEAN SERVICE - AIDE À DOMICILE

Pas le temps? Pas envie? Pas de panique, l'impossible devient possible grâce à Clean service !

Forte de plusieurs années d'expériences, Anaïs vous propose son aide de manière ponctuelle ou occasionnelle.

Courses, déplacements (pour vous rendre chez le médecin, pharmacie, Poste et tout autre besoin de la vie courante), aide au repas, promenade, entretien de votre résidence principale et/ou secondaire, vitres (selon



Aide à domicile
MENAGE - COURSES - REPASSAGE

Reboul Anaïs
☎ 06 73 19 32 73
✉ clean.service83@orange.fr
Saint-Mandrier / La Seyne sur Mer / Six-fours
Autres secteurs : sur demande

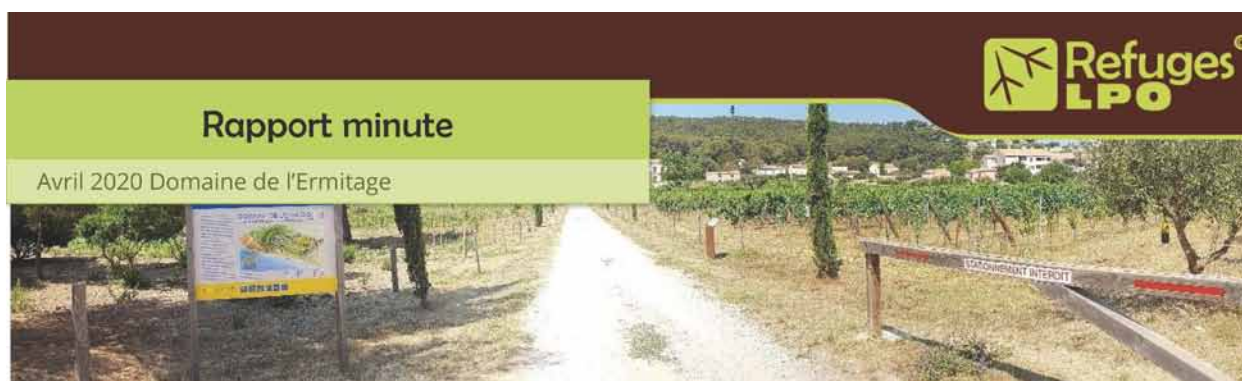
accessibilité), aide administrative, repassage, entretien du linge.

N'hésitez plus ! Anaïs s'adapte à toutes vos demandes.

Petit + :

- Éligible au crédit d'impôt de 50%.
- Service photocopieuse

Prise de contact et devis gratuit.



Depuis 2016, la municipalité de Saint-Mandrier-sur-Mer s'est associée à la LPO PACA, dans le cadre du programme Refuge LPO®. Le Domaine de l'Ermitage, reconnu pour son cachet et son patrimoine naturel, a été labellisé et a fait l'objet d'un état zéro de la biodiversité. A la suite de ce dernier, un plan de gestion a été établi afin d'améliorer l'accueil de la biodiversité sur le site pour les trois années à venir.

Depuis, la municipalité a mis en œuvre en autonomie des actions favorables à la biodiversité, comme par exemple la création d'une mare pédagogique.

Dans le cadre du renouvellement de son label, une évaluation de la biodiversité est réalisée depuis l'été dernier afin d'appréhender les changements engendrés par les actions mises en place depuis 2016.

Calendrier des inventaires :

Date de passage	Groupes faunistiques étudiés
09/04/2020	Oiseaux
09/04/2020	Papillons de jour et autres insectes

Site prospecté :



Retrouvez l'intégralité du rapport ici : <https://www.ville-saintmandrier.fr/wp-content/uploads/2020/04/rapport-LPO-9avril-ermitage2020-2.pdf>

Le mot de l'opposition

Cher(e)s Mandréennes et Mandréens,

Alors que nous sommes entrés dans une période de transition avant un retour à la vie « normale » après près de deux mois de confinement, nous souhaitons remercier chacune et chacun d'entre vous pour l'attitude responsable dont vous avez fait preuve pendant cette période de confinement. Un réseau de solidarité s'est mis en place naturellement entre voisins pour porter assistance aux plus vulnérables, aider les personnes qui étaient en première ligne, fournir en ligne des services, ou encore produire et distribuer des masques. Les commerçants n'ont pas compté leurs heures pour fournir aux habitants les produits de première nécessité. Nous ne remercierons jamais assez les professionnels de santé et les personnels des hôpitaux et des EHPAD pour leur dévouement. Certains, et nous avons un membre de la Vague Mandréenne parmi eux, se sont portés volontaires pour rejoindre une Région plus touchée que la nôtre. Leur témoignage nous démontre que nous avons été chanceux de ne pas avoir eu à faire face à un foyer épidémique. Nous devons être prudents et responsables pour éviter que cela n'arrive dans les prochaines semaines.

Nous sommes convaincus que pour cela nous devons travailler pour encore plus de solidarité en accompagnant les initiatives citoyennes, plus d'efficacité dans notre offre de soin en lien avec les professionnels de santé, plus d'offre locale en développant nos espaces agricoles et le commerce local. Cette pandémie confirme également que nous ne devons pas augmenter la densité urbaine de notre commune. Nous défendrons ces priorités au Conseil Municipal.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Les élus minoritaires solidaires de « La Vague mandréenne » et de « Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier ».

Site internet : www.lavague.info . Facebook : La Vague mandreenne.

Contact : contact@lavague.info

Les élus "Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier" de la mandature précédente : Bruno Coiffier, Raoul Papinio, Severyn Levy, François Cornu.

Le mot d'Union Pour Saint-Mandrier, de Marégau à Cépet (UPSM)

En mars dernier, à l'occasion des élections municipales, vous avez décidé de nous faire à nouveau confiance.

Vous avez massivement voté pour la liste Union Pour Saint Mandrier, de Marégau à Cépet menée par Gilles VINCENT. Nous tenons à vous remercier pour cette confiance. Vous avez été plus de 64% à vous exprimer en faveur de la continuité, de l'expérience, et du bien-vivre ensemble, malgré l'abstention record et la crise sanitaire.

Avec notre nouvelle équipe, rajeunie, représentant équitablement les quartiers de la commune, composée d'hommes et de femmes compétents, engagés, nous vous assurons de gérer la commune en bon père de famille et de préserver son cadre de vie exceptionnel.

A l'heure d'une crise sanitaire sans précédent, nous sommes tous investis pour la sécurité des Mandréens à travers, notamment, l'organisation, la confection et la distribution de masques dit « grand public ».

La solidarité mandréenne est bien présente et nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui, par leurs actions au quotidien, permettent d'aider leurs prochains.

Nous vous souhaitons de rester en bonne santé et espérons vous revoir très prochainement.

L'équipe d'Union Pour Saint-Mandrier, de Marégau à Cépet.

AGENDA Mai - Juin 2020

Comme vous le savez, compte-tenu de la crise sanitaire actuelle, nous ne sommes pas en mesure d'organiser de manifestations sur notre commune. Nous gardons espoir pour que cet été, nous puissions continuer à vous proposer des festivités organisées soit par les associations mandréennes soit par la municipalité.

Mais pour l'instant nous devons encore patienter, et, dès que nous le pourrons, nous vous proposerons un agenda mis à jour en fonction des autorisations et restrictions définies par l'Etat.

Affaires SCOLAIRES

Dès le début du confinement des enseignants volontaires se sont relayés auprès des enfants de soignants pour continuer leur scolarité pendant que leurs parents se consacraient à sauver des vies. Les enfants ont été regroupés dans la bibliothèque de l'école primaire Louis Clément et les repas préparés par le restaurant scolaire servis au même endroit.

Depuis l'annonce par le Gouvernement de la reprise des cours après le 11 mai, les enseignants et le personnel Mairie ont réfléchi aux possibilités de réouverture des écoles. Sauf que le 1^{er} mai, le ministère de l'Education Nationale a diffusé un protocole qui définit les conditions d'accueil et d'enseignement. Ce protocole a évolué à deux reprises sans que d'ailleurs nous en soyons avertis immédiatement.

Ce mercredi 7 mai, tous les intervenants, Inspection académique, directrices d'école, collaborateurs mairie et élus se sont réunis pour examiner la faisabilité de cette réouverture.

Très vite, il est apparu que toutes les conditions demandées par le protocole ne pouvaient être mises en place dans les écoles. Ainsi, dans l'après-midi, M. le Maire a pris la décision de ne pas rouvrir les écoles tant que ce protocole serait applicable car il ne souhaitait pas mettre en danger les enfants, les enseignants et le personnel communal.

Aussi, à partir du 11 mai, seuls les enfants des personnes qualifiées de prioritaires par le Gouvernement (voir liste sur site de la ville) et qui étaient scolarisés sur la commune, pourront être reçus dans les deux groupes scolaires. Les autres enfants pourront continuer à suivre leur scolarité grâce au télé enseignement mis en place par le ministère de l'Education Nationale.

Dans l'hypothèse où votre enfant ne pourrait pas être accueilli, la municipalité vous délivrera, sur simple demande, une attestation afin de la fournir à votre employeur.

Les demandes seront adressées sur le Portail Famille ou au 09 67 51 98 08 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30).

Colette DEMIERRE
Conseillère municipale déléguée aux Affaires scolaires

CCAS

Une attention particulière portée envers nos aînés et les familles en difficulté.

Le CCAS est ouvert pour répondre à vos questions et demandes. Plus de quarante repas sont portés aux personnes âgées ce qui leur permet de garder un lien social. Cent soixante-dix personnes sont appelées régulièrement par Mona Roure, Marie-France Giovannelli et Michel Chambelland. Des bons alimentaires sont remis aux plus démunis. Des référents dans chaque quartier assurent un service de courses.

A ce jour aucun cas de Covid à la maison de retraite. Le personnel a reçu des chocolats de Pâques en remerciements offerts par le kiwanis ce qui nous a permis de faire le point avec le directeur.

En ces temps difficiles nous restons plus que jamais à votre écoute.

Mona **ROURE**
Adjointe au Maire chargée des Affaires sociales
Colette **DEMIERRE**
Membre du CCAS

URBANISME

Les nouvelles dispositions en période d'urgence sanitaire

En matière d'urbanisme, une nouvelle ordonnance en date du 15 avril prévoit que les délais de recours ne seront plus prorogés, comme prévu par la précédente ordonnance du 25 mars, mais suspendus. La période de suspension est par ailleurs réduite d'un mois.

Ainsi, les délais de recours recommenceront à courir dès la fin de la période d'urgence sanitaire pour la seule durée qui restait à courir avant le 12 mars, ce délai ne pouvant cependant être inférieur à 7 jours pour sécuriser la saisine du juge administratif. Une disposition qui permet, selon le ministère de la cohésion des territoires, d'éviter tout risque de paralysie du secteur de la construction.

La réduction d'un mois de la période de suspension s'applique également aux délais d'instruction des autorisations d'urbanisme qui recommenceront à courir dès la fin de l'urgence sanitaire, soit le 25 mai au lieu du 25 juin. Ainsi, les autorisations d'urbanisme déposées dans la période du 12 mars 2020 au 24 mai 2020 auront leurs délais d'instruction reportés ; ceux-ci commenceront à courir à la date de fin de l'état d'urgence sanitaire soit le 25 mai, et non plus le 25 juin, date de fin de l'état d'urgence sanitaire majoré d'un mois.

Ainsi les permis de construire pourront être délivrés plus tôt et les droits de préemption seront purgés plus rapidement.

Concernant le secteur de l'immobilier, l'ordonnance précise que les délais de rétractation ou de réflexion ne sont pas suspendus. Cette disposition permet de ne pas bloquer la signature des ventes et de permettre aux Français qui le souhaitent de poursuivre leur projet immobilier.

Michel **MARIN**
Adjoint à l'Urbanisme

Un point sur les TRAVAUX

Au lendemain des élections municipales, le confinement a été décrété. La municipalité a dû s'adapter pour continuer d'avancer, même si cela est plus compliqué.

Travaux du cimetière : Ils sont quasiment terminés, seule l'entreprise Eiffage doit réaliser une dernière intervention.

Le logement du cimetière : Les travaux n'ont pas été interrompus pendant la période de confinement.



Le poste de police : Il est pratiquement prêt, après de petites finitions, la pose des jardinières dès leur livraison, la réception des travaux pourra être effectuée.

La plage de la Vieille : Les études et devis sont lancés pour l'aménagement paysagé et l'installation de candélabres.

Chemin des Aubépines : Les devis sont lancés pour le remplacement de la palissade et la plantation d'arbres.

Le logement de la Poste : Un architecte a été mandaté, le projet est en cours de finalisation, dès qu'il sera validé, les travaux pourront commencer.

Logement social du Vénus : Les travaux seront effectués en régie, par l'équipe « bâtiment » qui a déjà commencé le chiffrage des travaux, pour l'instant, le projet est en suspens, il sera repris dès que le confinement sera levé.

Filets aires de jeux : Le remplacement des filets des aires de volley de la Vieille et de Ste Asile est prévu ainsi que ceux des stades de Rugby de Football au village (en partie) et de basket. Les devis sont en cours de validation.

Vidéo protection : L'implantation de 19 nouvelles caméras avenue KOENIG, rond-point INAULT et boulevard Ste ASILE. Le DST travaille actuellement sur le marché. Ce projet doit passer en commission en préfecture courant juin pour validation, nous pourrions commencer les travaux après acceptation de celui-ci.

Marché travaux d'entretien : Ce marché permettra d'être plus réactif dans l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux, notamment dans les domaines de compétences que nous ne détenons pas.

Climatisation des écoles et bâtiments publics : Ces projets sont inclus dans le marché d'entretien bâtiments, ils feront l'objet d'un calendrier d'installation tenant compte de l'occupation des locaux concernés.

Projet citoyen par quartier : Il sera lancé après le confinement.

Dans cette période particulière, tous les efforts sont portés sur notre préparation à être prêts à une sortie progressive du confinement.

La commission **TRAVAUX**.

Fête de la **MUSIQUE** 2.0

Le 21 Juin prochain aura lieu la traditionnelle Fête de la musique. Ne sachant pas, à ce jour, si l'organisation de concerts sera autorisée, nous vous proposons dès à présent de participer à notre fête de la musique en vidéo.

Vous avez des talents de musiciens ? de chanteurs ? Seul ou en Duo ? Envoyez-nous vos vidéos d'interprétation (Message de présentation et d'introduction pour parler de la fête de la musique et musique de votre choix). Nous sélectionnerons les vidéos de nos artistes mandréens que nous passerons sur notre page facebook le 21 Juin prochain avec le parrainage de Yves Pujol.



Les vidéos doivent être envoyées à vecite@ville-saintmandrier.fr (en utilisant une plateforme pour l'envoi de fichier volumineux si nécessaire) avec vos Noms, Prénoms, adresse et musique interprétée.

BOULOMANES du Creux Saint Georges

Le championnat du Var et la Coupe de France à pétanque par équipe ont eu lieu en ce début du mois de mars.

Pour la première fois une équipe féminine composée de mesdames DEVOS Danielle, CRACOLICI Corinne, BIANCO Yvonne, FONTANA Jeannine, RASAMISON Nathalie et SKRZYPINSKI Pascale a été engagée en championnat du Var. Malgré une grande résistance, notre équipes s'est inclinée chez les dames de Rocbaron, en nocturne et dans un froid sibérien. Félicitations à nos représentantes qui ont eu la malchance de devoir jouer la meilleure équipe régionale qui brigue les titres départementaux et régionaux collectivement et individuellement depuis trois ans.

En Coupe de France, notre équipe composée de six hommes, messieurs CIVETTINI Anthony, MONTREDON Bastien, CHIABERANDO Kevin, SEVA Alexandre, SANTIAGO Gianni, SOLLOCH Grégory et une femme, madame SKRZYPINSKI Pascale, a rencontré l'équipe de Grimaud chez eux et ont très bien représenté notre club en s'imposant. Ils se sont ainsi qualifiés pour le tour suivant. Bravo à eux.



Félicitations à tous nos participants pour leur excellent comportement et l'image qu'ils ont laissés auprès de leurs adversaires.

Alain **RASAMISON**

Un nouveau **PRÉSIDENT** au Club de Bridge

Après 15 ans de présidence, Jacotte de la TAILLE n'a pas souhaité se représenter.

Les 110 membres du Club la remercient pour son dévouement, son écoute et son souci permanent de faire régner dans le Club un esprit de convivialité.

Claude CAVAILLER a été élu Président. Son but premier est de continuer dans le même état d'esprit si apprécié par les adhérents et qui ont la possibilité de se rencontrer en tournoi les mardis et jeudis après-midi à 13 h 45 ainsi que le vendredi soir à 19 h 45, salle Arbouses au Pin Rolland.

Une École de Bridge GRATUITE est en place depuis plusieurs années et fonctionne le mardi matin de 9 h 30 à 11 h 30, d'octobre à juin. Il y a trois niveaux : **les cours d'initiation** s'adressent aux personnes qui n'ont jamais encore joué pour les amener très vite à pratiquer le jeu ; un autre niveau s'adresse plus particulièrement aux joueurs pratiquant déjà et qui souhaitent **consolider leurs connaissances**. Le mercredi matin, aux mêmes heures nous préparons les personnes à **la compétition**.

Le bridge n'est pas un jeu de cartes comme les autres ! C'est un bon stimulant pour la mémoire car chaque partie (ou donne) avec 13 cartes en main est un nouveau challenge. Il y a 635 milliards de donnes possibles ! Le bridge est accessible à tous. Il est enseigné dans les écoles tout comme les échecs.



Une innovation qui marche ! Le club compte parmi ses membres l'inventeur d'un système ingénieux permettant aux malvoyants ou aveugles de pratiquer le bridge. Cet appareil est utilisé régulièrement au Club et il est disponible pour les autres clubs.

Catherine **MAROIS**
Secrétaire

Ecole de DANSE

L'année 2020 a bien démarré pour nos élèves qui, malgré le niveau élevé des concours, ont obtenus de bons résultats.

Concours des Jeunes Talents du Sud : Second prix pour le groupe de Classique Préparatoire.

Concours Confédération Nationale de Danse :
Catégorie Préparatoire Groupe Jazz : Premier Prix.
Catégorie 3 Groupe Autre Style : Premier Prix.
Catégorie 1 Groupe Jazz : Deuxième Prix.
Catégorie 1 Classique Groupe : Troisième prix.
Classique Individuel : 1 premier prix, 2 seconds prix. 4 Troisièmes prix.

Nous remercions l'ensemble de nos élèves ainsi que leurs professeurs pour leur travail, leur motivation et leur esprit d'équipe.

Un grand merci également aux familles pour leur investissement et leur patience, à la municipalité pour son écoute et son soutien.



Yannick DEIAS,
École de Danse

LA RECETTE DE L'ERMITAGE

BARBOUIADO DE FÈVES

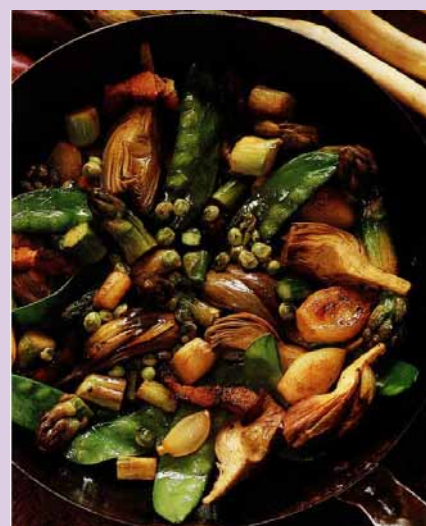
- 2 ou 3 jeunes artichauts de L'Ermitage (jeunes et selon grosseurs)
- 1 ou 2 kg de fèves de L'Ermitage
- 1 gros oignon de L'Ermitage
- Huile d'olive de L'Ermitage
- Sel, poivre, muscade râpée

Un excellent plat de printemps.

Prenez de petits artichauts de L'Ermitage, jeunes et tendres.
Enlevez les queues et l'extrémité des feuilles.
Coupez-les en morceaux.
Dans un peu d'huile d'olive de L'Ermitage, faites revenir un gros oignon, haché finement.

Jetez vos quartiers d'artichauts avec les fèves de L'Ermitage, écosées.
Mouillez d'eau à mi-hauteur.
Assaisonnez et ajoutez une pointe de muscade râpée. Laissez mijoter à petit feu jusqu'à cuisson.
Servez avec des côtelettes d'agneau grillées ou un poisson grillé.

Bon appétit, le tout accompagné du vin rosé de L'Ermitage, Cuvée "Le Rosé" avec modération, bien entendu.



Les MASQUES

Depuis plusieurs mois, force est de constater que nous ne pouvons compter que sur nous ou nos institutions territoriales pour être équipés en masques.

Heureusement que nous avons gardé nos masques datant de l'épidémie de H1N1 qui, bien que périmés, étaient en bon état et nous ont permis depuis deux mois, de protéger nos employés, nous-mêmes, les commerçants, et les personnes atteintes du virus ou leurs familles.

Depuis, nous avons réussi à avoir une dotation de masques chirurgicaux de l'Association des Maires et de la Région, mais ces masques doivent être réservés principalement à nos employés qui seront en contact avec les populations dès que le déconfinement aura lieu.

Devant cet état de fait, nous avons lancé l'initiative de fabriquer des masques alternatifs lavables selon le procédé AFNOR, avec l'objectif d'en distribuer un par habitant.

Ainsi, très vite, nous avons fait appel à la population pour nous fournir en tissus qui ont tous été lavés au restaurant scolaire. Puis, une équipe composée des anciens et nouveaux élus de notre liste, leurs conjoints et des bénévoles

ont participé à plusieurs ateliers de découpe de tissus et d'élastique. Enfin une quarantaine de couturières se sont affairées pour réaliser ces masques qui ont été élaborés selon la norme AFNOR et qui comprennent trois couches de tissu. Ces masques doivent être lavés après 4h de protection à 60 degrés et il est préférable de les passer au fer à vapeur avant de les remettre.

Une fois de plus, et j'en suis très fier, les Mandréens et les Mandréennes ont su se montrer solidaires et je voudrais en votre nom profiter de ce Mandréen pour tous les remercier.

Ces masques seront distribués par les élus et les bénévoles qui ont participé à leur fabrication :

- En priorité aux personnes de plus de 70 ans et aux personnes fragiles selon la nomenclature gouvernementale, à partir du 5 mai, et à leur domicile ;
- En suivant, à toute la population, aux lieux et jours et heures définies par l'affiche.

Le Président de la Métropole Hubert Falco a, de son côté, pris l'initiative de commander un masque AFNOR pour chaque habitant de la métropole ce qui représente un effort budgétaire de 3 millions €, qu'il en soit remercié. Ces masques devraient être disponibles pour

distribution à la population vers le 15 mai. Dans l'attente de la livraison des masques de la Métropole, nos masques ont toute leur importance car ils permettront aux Mandréens de pouvoir se protéger rapidement. Ensuite, les masques de la Métropole seront utilisés prioritairement et nos masques serviront d'appoint.

Une nouvelle fois, les collectivités ont su montrer que lorsqu'il s'agissait de défendre leur population, elles étaient présentes !

Merci à tous les Mandréens qui nous ont offert du tissu, aux bénévoles, élus et leurs conjoints qui, pendant trois semaines ont découpé les tissus, les élastiques, confectionné les sacs pour les couturières, les ont distribués puis récupéré les masques. Merci à nos 48 couturières qui ont, à l'heure où j'écris ces lignes, confectionné 5000 masques. Merci aux élus et bénévoles qui ont commencé à distribuer ces masques à nos anciens et qui vous attendront dès le 12 mai sur la place Saint Asile et sur la place du village pour vous remettre les masques « Made in Saint Mandrier ».

Le Maire,
Gilles VINCENT



AVIS A LA POPULATION DISTRIBUTION DE MASQUES



LA MUNICIPALITÉ SOUHAITE VOUS ACCOMPAGNER
LORS DU DÉCONFINEMENT
DES MASQUES ALTERNATIFS LAVABLES
VOUS SERONT PROCHAINEMENT DISTRIBUÉS



POUR LES PERSONNES FRAGILES OU DE PLUS DE 70 ANS
ILS SERONT LIVRÉS A DOMICILE ENTRE LE 05 ET LE 10 MAI



POUR LES PERSONNES DE MOINS DE 70 ANS ILS SERONT
À RETIRER DANS LES DIFFÉRENTS POINTS RELAIS, EN
FONCTION DE VOS BUREAUX DE VOTE.

BUREAUX N° 1 - 2 - 3 ➡ PLACE DES RÉSISTANTS
BUREAUX N° 4 - 5 ➡ PARKING SAINTE ASILE

MARDI 12/05 JEUDI 14/05 SAMEDI 16/05
DE 9H A 12H ET DE 14H A 18H

MERCI DE VOUS MUNIR DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ
ET DE VOTRE LIVRET DE FAMILLE



Un immense MERCI !

à vous tous qui , par votre esprit d'entreprise, votre solidarité, votre engagement, votre créativité, avez su porter assistance, secours ou simplement de la joie, dans le coeur de tous les mandréens.

CÔTÉ MUSIQUE AVEC :

- **Guillaume hennemann et son groupe Beneki** (https://www.youtube.com/watch?v=_g1BQGmGGHw),
- **Vincent Kourde et Yves Pujol** "Eh tou gari" (https://www.youtube.com/watch?v=OP5od4I_VG0&feature=share%3Ffbclid%3DIwAR1C22XfLymcA2896uRs2Nhy65CrV7gJ1wXhyjNabAWsQUhfElpSZvEpkl&fbclid=IwAR3hmk0HLDNv6e4F9t4ufPO1oDZ4SRP1FY1toDHiQ0ZreuHQgSzVzeiVPWk),
- **Pierre Durant** "Ballade pour un confiné" (<https://www.facebook.com/studiodecibelpierre/videos/2370462066584442/UzpfSTewMDAwODYyMDE0OTUzMzoyNzkwMjc0NDc3OTExOTUw/>),
- **Julia bonnefoy** "Aline" (<https://www.facebook.com/julia.bnnf/videos/10221988654682203/UzpfSTewMDAwMDY1NTI5MzQwOTpWSzoyNzgyNjgwMTM1MzM4MDUX/>);

CÔTÉ SPORT SUR LEURS PAGES FACEBOOK AVEC :

l'Omjs, Forme et bien être 83430, Titia training et la Gymnastique volontaire ;

CÔTÉ HISTOIRE AVEC :

Ken Nicolas et Jean-François Bastollet sur Facebook ;

CÔTÉ PRATIQUE pour les visières en 3D de Jean Bartolo et Laure Mayeux, et les masques grand public fabriqués par notre atelier de bénévoles ;
Tous les enfants qui ont réalisé des dessins pour nos seniors ;
Et tous les commerçants qui sont restés ouverts ou qui, par tous les moyens, nous ont permis de continuer à vivre presque normalement, les pharmacies, les commerces de bouche (Vival, Casino, la Cave Mandréenne, Chez Bert, les camions pizza...), les tabacs, les traiteurs et boucheries, les pêcheurs, les Primeurs, les fleuristes...

Et tous les anonymes qui, chacun de leur côté, font des courses ou prennent des nouvelles de leurs voisins...



